

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

LE VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MIL TREIZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF Georges, DEROUIN Joël, COEURET Laurent, LEBARBIER Christelle.

Etait absent excusé : DROUET Dominique,
Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L UNANIMITE L'AJOUT D'UNE DELIBERATION (VENTE MAISON DE BOURG)

VENTE MAISON DE BOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de vente de la maison de bourg,
Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente.

TRAVAUX AMENAGEMENT DE BOURG

Une réunion entre les élus et la société SAFEGE le 13 février, a permis de préciser le projet.
La société SAFEGE prépare le marché en procédure adaptée avec une tranche ferme : les travaux d'aménagement de la RD 34, une tranche conditionnelle ; les travaux autour de l'église, et trois options : chemin d'accessibilité en calcaire, la reprise des trottoirs rue de l'école, et le gravillonnage rouge du parking place de l'église.
La date limite des candidatures est fixée au 25 mars, les travaux devant être réalisés en mai-juin.

Prêt travaux aménagement du bourg

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,
l'attribution d'un prêt de 70.000 Euros, destiné à financer partiellement les dépenses nouvelles en matière d'aménagement du bourg :

Montant : 70.000 €
Taux fixe : 3.10 %
Durée : 10 ans échéance constante
Périodicité : Annuelle
Frais de dossier : 150€

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr FORGEARD Robert, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Convention maîtrise d'ouvrage et d'entretien

Les travaux d'aménagement du bourg concernent la Route Départementale 34, soit du domaine public départemental.

De ce fait, une convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre la commune de Maisoncelles et le Département de la Sarthe doit être conclue.

Celle-ci a pour but de fixer les modalités de réalisation, d'entretien et de financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien.

PROJET EOLIEN

Une demande préalable pour l'installation d'un mât de mesure de vent a été déposée en mairie le 22 janvier 2013, celle-ci ne présente pas d'opposition, ni de prescription.

Le mât, d'une hauteur de 79.5 mètres devrait être prochainement installé, pour une durée de 12 mois minimum.

ENQUETE PUBLIQUE SCA LE CORMIER

Une enquête publique est actuellement en cours sur la demande d'autorisation préfectorale présentée par la SCA LE CORMIER en vue d'obtenir l'autorisation pour l'extension d'un élevage porcin, avec actualisation du plan d'épandage au lieu-dit « Le Bois Gaudin » sur la commune d'Ecorpain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette enquête publique.

CALENDRIER COMMISSIONS

Commission finances : lundi 11 mars à 14h.

Commission chemins : samedi 2 mars à 10h.

Commission communication : mercredi 20 mars à 16h.

QUESTIONS DIVERSES

Le congrès des anciens combattants aura lieu à Maisoncelles, en 2014, vers avril/mai.

La séance est levée à 22 H 00, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.